

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1598 et 1599

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 13 avril 2017, les règlements suivants ont été adoptés ;

- **Règlement n° 1598** intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 491 416 \$ pour des travaux de réfection et des structures souterraines sur le chemin d'Oka entre la 9^e avenue et la limite de la Ville de St-Eustache.*
- **Règlement n° 1599** intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 521 215 \$ pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout sur les rues Lakewood et Lakeview, et une partie des rues suivantes : chemin d'Oka, 6^e avenue, rue du Régent, 14^e avenue, 17^e et 26^e avenue.*

Ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter le 27 avril 2017.

Les règlements n° 1598 et 1599 ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 10 juillet 2017.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 12 juillet 2017.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier